

Métiers visés

- Agriculteur / Eleveur
- Gérant d'Exploitation Agricole
- Producteur
- Responsable d'Elevage
- Chef de culture / de production agricole
- Cultivateur
- Régisseur d'exploitation agricole

Comment est-on sélectionné ?

- Entretien de motivation
- Analyse du projet professionnel

Quand sont évalués les stagiaires ?

- En cours de formation
- A l'issue de chaque unité de formation
- Au terme de la formation : validation par le jury de la DRAAF

PUBLIC CIBLE : Public âgé de 16 à 29 ans révolus



www.cfppadugers.com



A qui s'adresse cette formation ?

Public âgé de 16 à 29 ans révolus

Quels sont les prérequis ?

Détenir un diplôme de niveau 4

Code RNCP : RNCP38093
Nom du certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Date d'enregistrement de la certification : 13/10/2023

Vous êtes intéressé.e ?

- Pré-inscription en ligne en remplissant ce formulaire :

via notre site web

www.cfppadugers.com

Date de mise à jour Novembre 2025



Apprentissage

BP REA Responsable d'entreprise agricole

Orientation Maraîchage ou Grandes Cultures



Formation par apprentissage en un an



Public âgé de 16 à 29 ans révolus



• Septembre à septembre



À Mirande (32) CFPPA du Gers



Apprentissage en un an


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Objectifs de votre formation :

La conduite d'une exploitation agricole nécessite de mobiliser des compétences communes, transversales à toutes les activités, qui s'appliquent à toutes les structures quel que soit leur système d'exploitation :

- Le pilotage du système d'exploitation
- La commercialisation des produits
- La gestion économique et administrative
- L'organisation du travail, le management
- L'intégration dans les réseaux professionnels et territoriaux

Niveau du diplôme

Niveau 4 (anciennement niveau IV)

Type de certification

Brevet Professionnel

Période de formation

De septembre à fin août
(contrat de 12 mois)

Voies de formation

- Formation par apprentissage

Durée de formation

- 1008h en centre
- Alternance en entreprise

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel

Adaptation du parcours

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs.

Contenus principaux de formation

Possibilité de dispenses académiques en fonction des diplômes

Unité de formation n°1 :

Se situer en tant que professionnel

Unité de formation n°2 :

Piloter le système de production

Unité de formation n°3 :

Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

Unité de formation n°4 :

Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise agricole.

Unité de formation n°5 :

Valoriser les produits et les services de l'entreprise

2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) parmi :

- Réaliser les opérations de production de l'atelier plantes aromatiques, à parfum et médicinales
- Réaliser les opérations de production de l'atelier arboricole
- Assurer la maintenance des matériels roulants et des équipements fixes mécanisés
- Réaliser les opérations de production de l'atelier semences
- Mettre en œuvre une prestation de service en travaux agricoles et ruraux
- Réaliser les opérations de production de l'atelier volailles de chair
- Réaliser les opérations de production de miel et/ou de gelée royale de l'atelier apicole

Financement

OCAPIAT

Coûts pédagogiques

Pas de frais pédagogiques

Poursuite de formation possible

BTS Agricole
Analyse et Conduite des
Systèmes d'Exploitation

Handicap

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité et les adaptations possibles.

Taux de réussite :

Première année de mise en œuvre

Taux d'insertion professionnelle :

Première année de mise en œuvre

Taux de satisfaction :

Première année de mise en œuvre

Visitez notre site
www.cfppadugers.com

Infos
et inscription

Laura
MARIN

Coordnatrice présentiel
laura.marin@educagri.fr
07 62 15 68 62

Isabelle
COCCO

Responsable administratif
isabelle.cocco@educagri.fr
05 62 66 93 57


CFPPA du Gers
FORMATIONS ADULTES & APPRENTISSAGE